



DECLARATION LIMINAIRE CSA DU 07/12/2023

**« Le jour du DRAME arrive, avec cette politique
on se dirige vers le naufrage du CPOS »**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Aujourd'hui, à l'ordre du jour nous allons aborder les astreintes ELSP et la charte de gestion des temps des officiers qui sont deux sujets épineux.

Concernant cette fameuse astreinte que vous voulez mettre en place avec aussi une éventuelle mutualisation des ELSP avec l'UHSA 45, pour **Force Ouvrière Justice** c'est NON.

Nous ne serons pas complices d'un esclavagisme déguisé ou de cette exploitation du personnel habilité ESP afin d'assouvir les désirs des autres. Ce n'est pas faute d'avoir prévenu, maintenant les JO 2024 arrivent à grand pas et tout le monde s'affole. L'effectif ELSP est plus que critique mais les sollicitations pour des missions EJ augmentent. Nous dirons juste que quand le chauffeur fait grincer les pneus, à la fin ça sent le brûlé.

Concernant, la charte de gestion des temps des officiers, **Force Ouvrière Justice** ne validera pas cette charte en l'état. Une charte doit être faite par rapport aux postes et non en fonction de la personne qui occupe le poste. De plus vous nous présenter une charte alors que les officiers n'ont pas de fiche de poste.

Monsieur le Chef d'Établissement, votre politique montre énormément d'inégalité au sein du personnel, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Il y a des notes de service qui disent tout et son contraire.

Sur l'établissement, on peut même constater des privilèges accordés à certains alors que les textes disent le contraire. Cela est inadmissible.

On ne cesse de prévenir concernant le manque d'effectif mais forcer de constater que l'analyse qui doit être faite en profondeur ne se fait pas.

En effet, on va encore prendre un agent pour faire fonction moniteur de sport. Il y a quelques années un moniteur a été muté et non remplacé, et maintenant, un deuxième est muté et non remplacé. De plus, un troisième va partir à la retraite et pourtant pas de postes proposés à l'amphi pour le dernier concours de moniteur de sport ni pour la CAP de mobilité des spécialistes.

Donc, sur un organigramme de 4 agents il y en aura plus qu'un seul spécialiste avec un faisant fonction.

Monsieur le Chef d'Établissement, comment pouvez-vous cautionner par votre manque de réactions et de décisions :

- Des menaces réelles proférées de la part de certains personnels envers d'autres personnels
- Des menaces et intimidations de supérieur hiérarchique à l'encontre d'un personnel.
- Le harcèlement moral exercé par un personnel sur son propre collègue.

- Les refus d'obéir à des ordres légaux d'un supérieur hiérarchique par un membre du corps de commandement

Force Ouvrière Justice se demande quelle sera la prochaine situation sensible à laquelle vous resterez sans réaction.

A l'ordre du jour vous avez mis les violences en détention, nous ne serons pas surpris qu'un agent se fasse gravement agresser ou qu'il puisse avoir un refus de réintégrer voir une mutinerie par l'absence d'occupation à temps complet d'un poste tel que le poste TV/FRIGO.

Nous vous rappelons que le poste TV/FRIGO qui est un poste sensible et stratégique pour la gestion de la détention, ne peut être occupé par intermittence.

Faut-il avoir un drame afin d'avoir des réactions !!!

Comment peut-on parler de surveillant acteur et de fidélisation alors qu'il y a une rotation du personnel tous les trimestres sur les secteurs d'hébergement ?

Force Ouvrière Justice ne cesse de dénoncer le manque de cadre sur l'établissement.

Force Ouvrière Justice condamne votre inertie face à des situations critiques qui gangrèment l'établissement.

Le CPOS est devenu un parc d'attractions avec l'entrée gratuite !!!

Si vous décidez de poursuivre la même politique durant l'année 2024, Force Ouvrière Justice vous annonce d'ores et déjà le **BOYCOTT** de toutes les instances.

Les membres FO Justice du CSA :

PETIT Michaël
WAGNER-CUPERLIER Maude
FIGUEROLA Julien
LEROND Johan
FLORENT Laurianne
JUMEAU Julien

SLP FO Justice Orléans Saran
Le 07.12.2023